



VILLE DE  
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710  
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10  
[contact@ville-pontamarcq.fr](mailto:contact@ville-pontamarcq.fr)

RESTRICTION DE CIRCULATION

3 rue du Colonel Jean Dennez

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** la demande en date du 26 janvier 2023 de l'entreprise NOREADE demeurant au 37 rue d'Estiennes d'Orves à PECQUENCOURT (59146), Centre de Pecquencourt Nord, formulée par Monsieur DUPONT Guillaume, Directeur de Centre, relative à une réparation du réseau d'eau,

**Considérant** que pour permettre la bonne exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions comme suit :

ARRETONS

**Article 1** – Du jeudi 26 janvier 2023 au lundi 13 février 2023 inclus, la circulation sera restreinte au droit du n°3 rue du Colonel Jean Dennez en raison de travaux de réparation du réseau d'eau qui empièteront sur la chaussée. La vitesse sera limitée à 30 km/h durant toute la durée du chantier.

**Article 2** – Cette restriction de circulation précédemment énoncée sera matérialisée par la pose de panneaux réglementaires en vigueur qui sera à la charge et sous la responsabilité de la société NOREADE.

**Article 3** – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable sans interruption.

**Article 4** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services,  
Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,  
Monsieur le Responsable de la société NOREADE à Pecquencourt,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 30 janvier 2023

PK Le Maire,  
Sylvain CLEMENT

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

